AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
1112-02-2025

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, qu'à sa séance ordinaire du 4 août 2025, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

- Règlement 1112-02-2025 concernant un programme de subventions pour des initiatives environnementales

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville à la page suivante : https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/

Bromont, ce 5e jour du mois d'août 2025.

Me Marie-Pier Therrien
Greffière adjointe